

Une gestion durable

pour valoriser votre patrimoine



VOUS VERREZ
LA DIFFÉRENCE



GRUPE ALTAREA COGEDIM



*Catégorie Promotion immobilière – Étude BVA Group – Viséo CI
mai à juillet 2018 – Plus d'infos sur esca.fr

LA GESTION DE VOTRE BIEN IMMOBILIER
PAR COGEDIM GESTION & SERVICES

cogedim-gestion-services.com

UNE GESTION EFFICACE

LES CONSEILLERS COGEDIM
GESTION & SERVICES VOUS
ASSURENT, **SUIVI, CONSEIL,
ASSISTANCE.**



1 LA MISE EN LOCATION

- Recherche de locataire
- Constitution du dossier de solvabilité
- Rédaction et régularisation du bail
- État des lieux d'entrée et de sortie du locataire

2 LA GESTION COURANTE

- Représentation du propriétaire-bailleur dans le cadre de ses obligations
- Gestion de la relation avec le locataire
- Appel et révision des loyers
- Régularisation de charges
- Comptes-rendus de gestion et paiements mensuels
- Recouvrement des loyers impayés

3 LA GESTION TECHNIQUE

- Suivi des interventions techniques relatives à votre bien
- Suivi des garanties contractuelles d'entreprise (garantie de parfait achèvement, garanties biennale et décennale)

VOTRE ESPACE CLIENT EN LIGNE

Suivez la gestion de votre bien sur votre espace dédié et consultez tous les éléments de votre dossier quand vous le souhaitez.

OPTION

- Aide à la déclaration des revenus fonciers

LES
6 PREMIERS
MOIS DE GESTION
OFFERTS

Une tarification claire

SANS SURPRISE

Nous ne facturons que les honoraires de gestion, aucune prestation ne donne lieu à une facturation supplémentaire (hors option et frais de mise en location).

TRANSPARENTE

Chaque mois, nous vous envoyons un compte-rendu de gérance détaillé (loyers perçus, honoraires, assurances, dépenses éventuelles, par exemple petits travaux, etc.).

AVANTAGEUSE

En cas d'intervention d'un artisan (serrurier, plombier, électricien...) nous négocions pour vous le meilleur rapport qualité/prix.

DES GARANTIES MAJEURES

EN SOUSCRIVANT
A NOS GARANTIES A LA
CARTE, **VOUS SÉCURISEZ
VOTRE INVESTISSEMENT.**



1 LOYERS IMPAYÉS

En cas de loyers impayés, vous percevez 100 % du loyer (charges comprises).

- Jusqu'à 90 000 € par sinistre
- Prise en charge des frais de procédure et de contentieux
- Aucune franchise
- Durée illimitée

2 VACANCE LOCATIVE

En cas de vacance (absence de locataire entre deux locations), vous percevez 100 % du loyer hors charges

- 3 ou 6 mois de garantie au-delà des 2 mois de franchise, en fonction de l'option choisie

3 DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES

En cas de détériorations de votre bien par le locataire, vous percevez une indemnisation après expertise.

- Indemnisation jusqu'à 10 000 € par sinistre

4 PROTECTION JURIDIQUE

En cas de litige, autre que ceux couverts par les garanties loyers impayés et détériorations, les frais juridiques sont couverts.

- Indemnisation jusqu'à 15 000 € par litige
- Seuil d'intervention de 300 € HT



À SAVOIR

Déduisez 100 % des frais de gestion de vos revenus fonciers : honoraires et primes d'assurance (assurance loyers impayés, vacance locative, etc.).

"Vous disposez d'un interlocuteur unique qui maîtrise les différents aspects de la gestion locative."

VOTRE CONSEILLER COGEDIM GESTION & SERVICES

Expert en gestion immobilière,

il est au fait des évolutions législatives et réglementaires. Il travaille en synergie avec des experts internes et externes maîtrisant les aspects administratifs, juridiques, comptables et techniques de la gestion immobilière.

Il suit l'entretien et pérennise votre bien en s'appuyant sur les meilleurs artisans à des tarifs négociés. Il gère et contrôle toutes les étapes de la location de votre bien dans un souci d'optimisation de votre patrimoine.

Disponible et réactif, vous pouvez le joindre sur sa ligne directe et par email. Votre gestionnaire dédié s'engage à vous répondre dans les plus brefs délais.

Des expertises complémentaires

Cogedim Gestion & Services est né de la réunion de deux expertises dans les métiers de l'immobilier. Celle d'Altarea Cogedim, promoteur national renommé et celle d'Histoire & Patrimoine Gestion, spécialiste depuis près de 20 ans de la gestion locative et du syndic de copropriété pour des milliers de biens partout en France. Ensemble, ils vous apportent une efficacité optimale grâce à la synergie d'activités complémentaires tout au long de la vie de l'immeuble.

Une offre sur-mesure pour les investisseurs et les copropriétés

Avec Cogedim Gestion & Services, vous bénéficiez de services et garanties à la carte adaptés à vos besoins. Grâce à la conjugaison de nos services de gestion locative et de syndic de copropriété, nos experts vous offrent l'assurance d'une gestion efficace et durable de votre bien. Avec des objectifs communs : assurer la maîtrise de vos charges, contribuer à valoriser votre patrimoine.



Cogedim Gestion & Services. Siège social : Immeuble Horizons - 30 cours de l'Île Seguin - 92100 Boulogne-Billancourt. Tél. : 01 46 09 30 70. SASU au capital de 50 000 €. RCS Nanterre 401 165 089.

L'ensemble des conditions générales et particulières d'application des garanties, leurs tarifs et leurs exclusions ainsi que l'ensemble des tarifs et conditions des prestations de gestion locative sont à votre disposition sur simple demande. Les assurances sont facultatives et sont souscrites pour le compte des investisseurs. Les conditions décrites dans le présent document sont valables du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Elles sont susceptibles de modifications en cours de contrat selon l'évolution des exigences et conditions imposées par les assurances partenaires. Se référer aux conditions générales disponibles sur simple demande.

cogedim-gestion-services.com

Paris / Île-de-France

Tél. : 01 46 09 30 72

Port. : 06 63 23 22 40